

## Plan d'Action de Conservation (PAC) :

# *Vepris felicis* Breteler (Rutacée)

Statut UICN : En Danger Critique

### Statut et description d'espèce, l'habitat et écologie

Cet arbuste attrayant de la forêt pluviale à feuilles brillantes de la famille des agrumes est remarquable en raison de ses gros fruits orange brillant de 1 à 2 cm diamètres, des baies orange à quatre lobes, probablement dispersés par les primats à la fin de la saison des pluies. Arbuste de 1,5 m de hauteur ou petit arbre. Feuilles simples, la plupart du temps (sous-) opposées, limbes 2 à 3 fois plus longs que la base large, arrondie ou cunéiforme, obtusément acuminés au sommet, glabres avec de nombreuses glandes pellucides. Inflorescence mâle petite, axillaire, jusqu'à 30 fleurs, pubéruleuse, 4 mères, sépales unis, en coupe. Pétales de 3,5 à 4 mm de long, partiellement unis; étamines 8. Fleurs femelles blanches.



**Distribution générale.** Espèce avec 6-9 sites mondiaux : environs Côte d'Ivoire ; Guinée ; Liberia ; Sierra Leone

**Distribution globale selon La Flore de Guinée :** pas décrite par Lisowski.

**Récoltes récentes:** Guinée : Frigiya village, about 20km NE of Madina Oula Cheek, M. 16600; Massif du Ziama, Haba, P.K. 1037 ; Benna, between Kofiou and Ouélia. , Jacques-Félix, H. 2096; Yeta Forest, c. 3kn NW from Tomboya village, Molmou D.944; Basse-Guinée. Vallée du Badabou, au pied du Kakoulima, Schnell, R.A.A. 7568;

**Habitat.**, forêts sempervirente de basse altitude, foret galerie

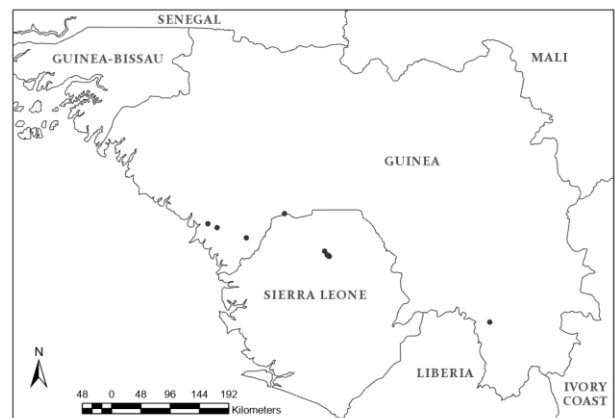
### Phénologie :

**Floraison** : Feb-May, Sept-Oct

**Saison de fruits / graines** : Sept-Nov, May

### Le statut de la population

Bien que répandue de la Guinée à la Côte d'Ivoire, l'espèce est extrêmement rare dans la majeure partie de son aire de répartition. Car, il existe des preuves solides que l'espèce est absente dans d'une grande partie de son aire de répartition. Par exemple, il n'a pas été enregistré dans le parc national de Tai, relativement bien



Carte de la distribution globale de *Vepris felicis*

étudié, du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, qui est le seul grand bloc de forêt encore en vie dans ce pays. Il n'a pas non plus été trouvé dans les blocs de forêt pluviale les mieux préservés et les mieux protégés de la Sierra Leone, le parc national de la forêt de Gola. La Sierra Leone et la Côte d'Ivoire sont relativement bien inventoriées pour les espèces de plantes au cours des 150 à 200 dernières années. Pourtant, l'espèce n'a été détectée dans cette région qu'au cours des 10 à 20 dernières années. Son absence dans une grande partie de son aire de répartition est due à la rareté et n'est pas un artefact, clairement. Au cours des vastes enquêtes menées au Libéria au cours des 10 dernières années par le Dr Carel Jongkind et d'autres botanistes expérimentés, *Vepris felicis* n'a jamais été rencontré (Jongkind, comm. Pers. À M. Cheek, 2014). Sur de vastes zones de son aire de répartition, toutes les forêts primitives des basses altitudes ont été plus ou moins complètement éliminées, par exemple. En Guinée, il ne reste aucune forêt de plaine, à l'exception de quelques parcelles minuscules (de l'ordre de 100 à 200 m de large) entre les deux sites historiques du mont. Benna (collectionné en 1937) et le mont. Kakoulima (recueilli en 1954).

### Identification des menaces à l'espèce

**Menaces directes :** Le déboisement et la dégradation des forêts pour l'agriculture, Feux de brousses, production du charbon.

**Menaces indirectes :** Pollution, changement climatique.

### Gestion d'espèce et stratégies de conservation

Recherche sur les sites similaires de la Guinée et recensement au niveau des plantes pour connaître le nombre d'individus survivant dans le monde sont nécessaires. Encore plus d'étude écologique y compris des graines, diversité génétique et chimie sont aussi nécessaires.

#### Protection *in situ*:

1. Rechercher sur les sites similaires et recenser tous les individus présents par site, après comparer les résultats en matière de nombre de plantes par site de la superficie. Cette espèce se trouve dans les ZTIPs de Ziama et Kounounkan.
2. Délimiter la superficie des sites considérable sur le terrain avec les autorités locales et la population riveraine. Présenter les données et la superficie pour l'accord des autorités locales ;
3. Faire un plan de gestion pour les sites et l'espèce en particulier
4. Présenter tous les résultats au Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts pour leur accord dans l'obtention d'un acte de création ;
5. Après l'obtention de l'acte, soutenir les autorités locales dans la protection de site.

#### Protection *ex situ*:

- Faire la mise en place d'un protocole de propagation par l'expérimentation des différents organes de la plante (graines, bouture, et plantules)

- Banque de semences : Collecte des graines pour la conservation et propagation d'espèce. Ce n'est pas connu si les graines sont orthodox. Aucune récolte n'est disponible en ce moment.
- L'espèce peut être réintroduite sur des sites où elle était probablement présente dans le passé, seulement si ces sites sont protégés.

### Législation

C'est recommandé d'avoir un acte de conservation des espèces végétales menacées en Guinée et intégrer à la deuxième édition de la Monographie Nationale en rédaction. L'acte de la protection du site de *Vepris felicis* à Coyah, à Forécariah et Ziama.

### Formation

- Faire les ateliers de formation avec HNG, les ONG, les Sociétés minières, les Eaux et Forêts et la population riveraine basée sur la sensibilisation pour la conservation de l'espèce et du site.
- Fournir des affiches pour la sensibilisation de la population
- Faire la communication à la Radio locale de Coyah-Forécariah et si possible à la radiotélévision de la Guinée pour la conservation de la nature en générale et les espèces menacées de disparition en particulier.

### Bibliographie :

Breteler, F. (1995). *Vepris felicis* (Rutaceae): A New Species from West Africa. *Kew Bulletin*, 50(1), 131-133. doi:10.2307/4114617

Cheek, M. (2017). *Vepris felicis*. *The IUCN Red List of Threatened Species 2017*: e.T65064584A65064590. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2017-3.RLTS.T65064584A65064590.en>. Downloaded on 04 June 2019.

Cheek, M., Couch, C., van der Burgt, X. et Haba, P. (2018). Évaluation de ZTIP : Massif et Plateau de Kounoukan, Préfecture de Forécariah. <http://www.herbiiergee.org/documents-du-projet-darwin.html>

Couch, C., Cheek, M., et Haba, P. (2018). Évaluation de ZTIP : Forêt Classée de Ziama, Préfecture de Macenta. <http://www.herbiiergee.org/documents-du-projet-darwin.html>